



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240229-ARRETE_FONDSVER-AU



Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Fonds Vert

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Année 2024

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de passage en LEDS de 161 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt pour un montant de travaux estimé à 94 734,23 € HT,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de passage en LEDS de 161 points lumineux sur la commune de Raimbeaucourt, une subvention au titre du Fonds Vert 2024 – Volet « Rénovation des parcs de luminaires » est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 94 734,23 €
- Demande Fonds Vert 2024 : 20%	: 18 946,85 €
- Autres subventions Etat	: /
- Autres subventions (département)	: 24 903,14 €
- Autofinancement :	: 50 884,24 €
- Emprunt	: /

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de l'Etat, via la plateforme des démarches simplifiées.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 29 février 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 29 février 2024